

Esclaves encore

La lettre trimestrielle du Comité Contre l'Esclavage Moderne - N° 29 - Juillet 2006

L'esclave d'à côté



Henriette, 15 ans, Paris XIII^e

Les «employeurs» d'Henriette ont toujours défendu leur réputation d'«humanistes». Le mari dirigeait une grande maison d'édition à la ligne éditoriale «d'inspiration chrétienne». Henriette travaillait chez eux douze heures par jour, sept jours sur sept, sans être payée. Elle dormait par terre, se nourrissait des restes froids de leur repas.

Dans ces appartements, pendant des années, des femmes étaient réduites à l'esclavage et subissaient les mauvais traitements de leurs «patrons». Une exposition mettant en miroir ces lieux et l'histoire de victimes prises en charge par le CCEM est accueillie tout l'été à Arles (13).

Photos Raphaël Dallaporta - Textes Ondine Millot (suite page 2 & 3).

INCOHERENCES

Récemment un mensuel titrait sur «la Voix brouillée de la France». Nous pouvons reprendre cette expression pour caractériser les récentes initiatives gouvernementales qui nous touchent. Deux exemples: d'un côté le Ministre de la Justice signe la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains, qui précise les droits des victimes de ce terrible fléau. Bien! Mais dans le même temps le gouvernement fait voter une nouvelle loi sur l'immigration qui révolte tous les défenseurs des droits de l'homme; certaines dispositions bafouent des principes fondamentaux sur le droit de vivre en famille notamment. On découvre aussi une circulaire qui enjoint aux préfets de lutter contre l'immigration clandestine. Préfets et procureurs peuvent faire arrêter ces «personnes sans titre de séjour» aux guichets des préfectures, dans les foyers d'hébergement, aux sièges des associations et jusque dans les blocs opératoires. Il faut évidemment signer les pétitions lancées par Médecins du Monde (sur site), Emmaüs et d'autres. Il est certain que le CCEM conserve sa stricte neutralité politique mais si nos gouvernants inscrivent déjà des décisions et des lois dans la perspective des élections présidentielles alors nous serons rapidement amenés à interpellier les «candidats» sur les choix d'orientation qui nous tiennent le plus à cœur. La lutte contre l'esclavage moderne et son inscription dans le Code pénal; la défense des droits des victimes et leurs traductions concrètes par les tribunaux et les administrations. Nous ne pouvons pas nous satisfaire des textes et des pratiques actuelles avec ici ou là une décision «humaine» obtenue à l'arraché et des arrêts qui restent pour la plupart très en deçà de ce qu'appellerait une vraie justice

Le Comité

C'est une tour HLM de banlieue semblable à beaucoup d'autres, un immeuble haussmannien typiquement parisien, une zone pavillonnaire aux toits répétitifs... Des façades et des fenêtres, des clôtures et des balcons fleuris qui nous rappellent les nôtres, ceux de nos voisins. C'est là qu'ont vécu Aina, Bernadette, Violette, Legba, Angha, et des centaines d'autres jeunes femmes qu'on appelle les « esclaves modernes ». C'est là, tout près de chez nous, qu'elles ont été enfermées pendant des années, privées de soin, de repos et de nourriture, astreintes à d'interminables corvées domestiques sans aucune rémunération, humiliées, parfois battues.

Chaque année, le Comité contre l'esclavage moderne (CCEM, www.esclavagemoderne.org), association créée en 1994 pour lutter contre cette forme d'asservissement, reçoit près de 300 signalements. Les histoires, tristement, se ressemblent. Il s'agit de femmes souvent jeunes (30% sont mineures), qui ont quitté un pays étranger sur la promesse d'un avenir plus clément, d'une formation ou d'un travail. A l'arrivée en France, leurs papiers sont confisqués. Plus question de salaire ni d'école: la plupart travaillent douze à dix-huit heures par jour, terrorisées et maltraitées par ceux qu'elles croyaient être leurs bienfaiteurs.

Il arrive parfois que quelqu'un d'extérieur finisse par entendre des cris, par remarquer « quelque chose de bizarre », et avertisse la police. Dans la plupart des cas, cependant, les jeunes femmes ne bénéficient d'aucune aide pour s'enfuir. Lors de l'enquête de police, quand il y en a une, les voisins expliquent qu'ils n'ont rien vu, rien entendu.

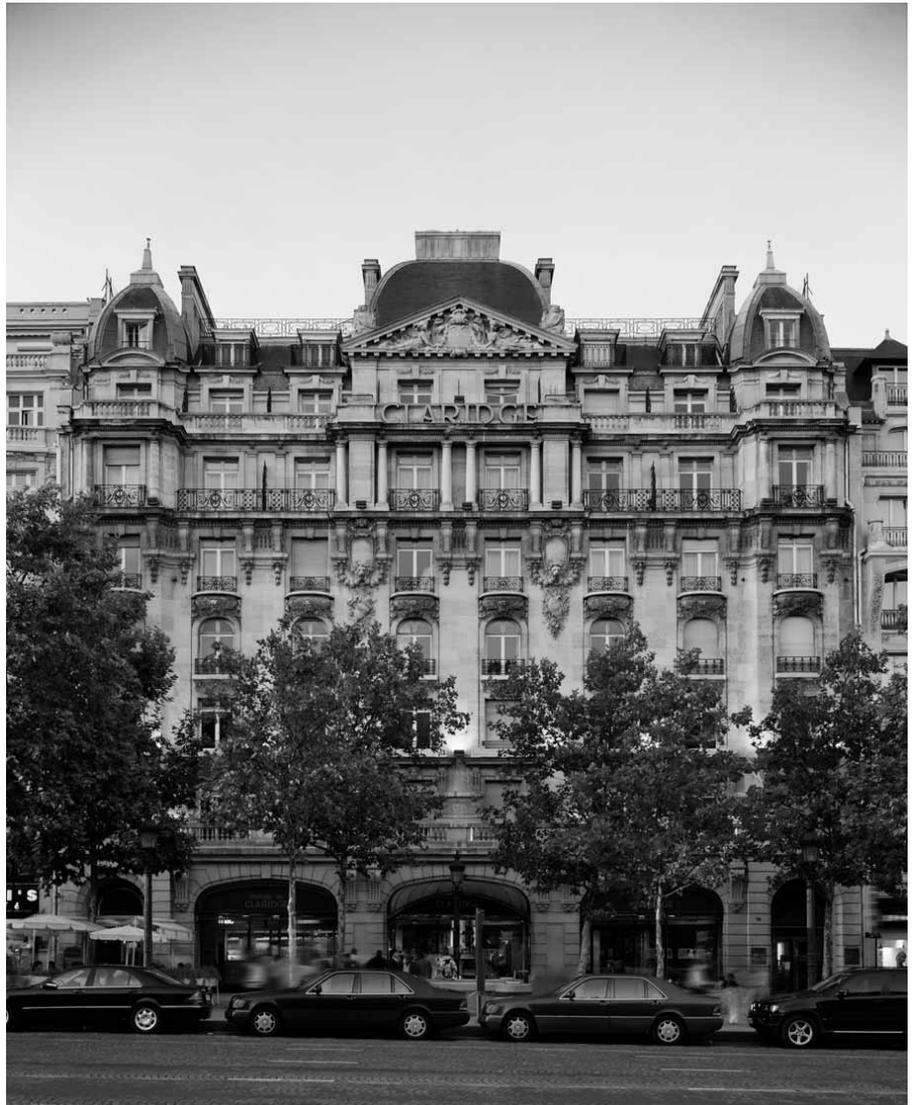
Malgré plusieurs condamnations en justice (allant jusqu'à six ans de prison ferme), le nombre de cas d'esclavage moderne signalés chaque année au CCEM ne faiblit pas

Cet article a été publié par « Libération »

qui a consacré, le mardi 27 juin dernier, deux pages à ce travail confrontant les récits recueillis auprès des victimes et les lieux où elles étaient séquestrées.

L'ensemble des photographies de Raphaël Dallaporta et des textes d'Ondine Millot

sont exposés aux Rencontres internationales de la photographie d'Arles, du 4 juillet au 17 septembre. Nous donnons ici quelques photos en noir et blanc alors que toutes sont en couleurs. Les textes, pour certains, sont reproduits dans leur version raccourcie par « Libération ». Le catalogue de l'exposition est publié par les éditions Filigranes (32 pages -15€ - vous pouvez le commander au CCEM - port inclus).



Amina, Paris VIII^e

C'était au mois d'août 1998, sur l'avenue des Champs-Élysées, à Paris. Sur le chemin de son domicile, Diane s'arrête pour faire une course au Monoprix. « Je l'ai vue au fond du magasin, adossée au mur. Une jeune femme maigre, vêtue d'un tablier », se souvient Diane. « Deux enfants d'une dizaine d'années la bouscullaient, la poussaient, lui criaient dessus. Et elle, elle pleurait. » Diane s'approche de la jeune femme. « Je lui ai demandé si ça allait. Les enfants l'ont tirée loin de moi. Dans la file des caisses, ils ont continué à la martyriser. Autour, les gens regardaient ailleurs. »

Diane décide de suivre la jeune femme et les enfants. Ils pénètrent dans un grand hôtel, à quelques pas de là. Diane contacte le CCEM. Des membres du comité se rendent sur place, accompagnés de policiers.

La jeune femme maigre du Monoprix s'appelle Amina. Elle est originaire d'un petit village du Sri-Lanka. Un an plus tôt, elle a accepté l'offre d'un « recruteur ». Dans l'espoir de gagner de l'argent pour nourrir ses trois enfants, elle l'a suivi jusqu'au Liban. Là, elle est entrée « au service » d'une famille de diplomates.

« Je l'ai accompagnée à l'hôpital », raconte Diane. « Elle était couverte de bleus. Elle nous a dit que sa patronne la battait, que les enfants la frappaient. Pendant un an, elle a vécu rouée de coups, travaillant de six heures du matin à minuit, sans repos, sans salaire. »

Trois semaines après la scène du Monoprix, Amina est repartie dans son pays. Sous la pression de leur ambassade, les diplomates ont accepté de lui verser une indemnité. Puis eux aussi sont repartis.



Legba, 30 ans, Elancourt (Yvelines)

«A manger, ils me donnaient du riz brisé pour chiens. Quand je croisais l'homme dans le couloir, il me poussait contre le mur en criant: "Tu sens mauvais!" Quand je sortais avec la femme, elle me disait: "Marche derrière moi, tu n'as pas la même valeur que moi."»



Aina, 18 ans, Maurepas (Yvelines)

La patronne avait donné une liste de mots: «Oui, merci, bonjour et au revoir.» C'étaient les seuls qu'Aina avait le droit de prononcer.

En bref



Deux films liés au CCEM :

● «La Femme seule» de Brahim Fritah

La trajectoire de cette femme seule est basée sur le témoignage d'Akosse Legba, pseudonyme d'une jeune Togolaise de 32 ans qui a été victime d'esclavage moderne, en France, et qui a été prise en charge et défendue par le CCEM. Le réalisateur veut témoigner d'une mémoire en reconstruction. Des bribes de souvenirs du Togo, de sa jeunesse à son arrivée en France. Des papiers confisqués, un appartement, une identité niée au quotidien et le désir de se reconstruire... Un DVD sera réalisé en octobre, avec un «bonus», dans lequel Akosse Legba racontera ce qu'elle est devenue. La question était posée lors de chaque débat suivant la projection du film.

Ce documentaire, réalisé il y a deux ans, a été programmé sur «Arte» les 5 et 7 juillet 2006. Il sera également diffusé à Paris, le 22 juillet prochain, à la «Biennale des Cinémas Arabes» (www.ima.org). Dans la même manifestation est programmé un second documentaire lié à notre Association:

● Et «Bonne à vendre» de Dima Al-Joundi

Il sera projeté deux fois, les 24 et 25 juillet (www.ima.org). Le CCEM est au générique: notre Comité a en effet donné des contacts au Liban où cette enquête sur l'esclavage domestique a été réalisée. «Bonne à vendre» réunit trois histoires de femmes qui ont fui le Sri Lanka. Elles troquent la misère contre pire encore: enfermement dans un foyer où au minimum on les prive de leur passeport, en les obligeant à des heures interminables de travail, contre une poignée de dollars. Triste vécu, connu de nos lecteurs, que subissent de très nombreuses femmes parmi les 150 000 Sri Lankais émigrés au Liban (4 millions d'habitants). Poignant, ce film

est signé par la Libanaise Dima Al-Joundi. Sa production est marseillaise (les Films du Soleil) ◀

Actualité juridique

Khadija B.

Khadija B. Le 27 avril 2006, la 9^e chambre de la Cour d'Appel de Versailles (78), saisie par le Ministère public dans l'affaire qui opposait Khadija B. à son ancien employeur, a rendu son délibéré. Se prononçant, contrairement aux juges de première instance, en faveur du cumul des deux infractions d'exécution d'un travail dissimulé et d'emploi d'un étranger non muni d'une autorisation de travail, les juges d'appel ont alourdi la sanction et augmenté le montant des dommages-intérêts alloués à la victime. Mme Errami a ainsi été condamnée à 6 mois d'emprisonnement avec sursis, avec une mise à l'épreuve de 3 ans comprenant l'obligation d'indemniser la victime ◀

Notre appel pour Loveth

Notre appel en faveur de Loveth est maintenu. Cette jeune Nigériane, prise en charge par le CCEM, est rentrée dans son pays en 2003, suite à un accord transactionnel avec son employeur. De retour au Nigéria, elle est tombée gravement malade. Pour financer une difficile opération des reins, un groupe d'amis s'est réuni et a négocié un prêt avec une banque nigériane. Cette dette de 5500 € doit être remboursée avant le 30 septembre 2006. Or la prison pour dette existe comme menace dans ce pays. Voilà pourquoi nous sollicitons la générosité de nos lecteurs pour aider une victime au-delà de ce que nous faisons déjà. Vous pouvez lui adresser vos dons au CCEM - 31 rue des Lilas, 75019 Paris - avec la mention au dos du chèque: «soutien Loveth» ◀

Six ans de prison ferme: c'est le verdict de la Cour d'Assises de Nanterre prononcé le 4 avril dernier contre Mimi Roucheux, tortionnaire d'Olivia et Mabelle, deux jeunes femmes soutenues par le CCEM. Louise Couvelaire, journaliste au «*Nouvel Observateur*» a suivi le procès, nous reproduisons ici son article (paru dans «Paris Obs Ile-de-France» du 13.04.06). Mme Roucheux a fait appel du jugement.

Leur avocat :
«C'est une affaire
extrême»

Depuis neuf ans, Me David Desgranges a pris en charge le dossier d'Olivia. Il la défendra à nouveau demain devant une nouvelle cour d'assises.

Esclave Encore: Dix sept ans se sont écoulés entre la fuite d'Olivia et le procès devant la Cour d'Assises de Nanterre. Pourquoi ?

Me David Desgranges: Olivia a déposé plainte neuf ans après les faits. Elle ne l'a pas fait quand elle s'est enfuie en 1989, parce que ce n'était pas pour elle la première urgence. Elle avait d'abord besoin de soins médicaux. Puis elle a dû apprendre le français. Enfin, elle avait enfoui tous ces sévices au fond de sa mémoire. La famille où elle gardait des enfants a détecté sa souffrance et l'a guidée vers le CCEM. Elle ne s'est pas confiée immédiatement. Donc nous avons déposé plainte en 1998. Ensuite, l'avocat de Mme Roucheux a exercé toutes les voies de recours possibles pour tenter d'empêcher la plainte d'aboutir. Il est même allé devant la Cour de cassation. Sans succès.

Comment Olivia a-t-elle vécu tout au long de ces années ?

D.D.: C'est une femme d'un grand courage. Elle a porté plainte pour éviter qu'il y ait d'autres victimes de ce couple. Quand, au cours des investigations, elle a appris l'existence de Mabelle, qui lui avait succédé chez les Roucheux, elle s'est effondrée. Mais, malgré son état de souffrance extrême, elle a su avancer dans la vie. Je crois qu'un tel procès a une vertu thérapeutique: permettre à Mabelle et à elle d'être reconnues comme victimes.

S'agit-il d'un dossier exemplaire ?

D.D.: Non, c'est un dossier extrême où ce qui est en jeu n'est pas une exploitation économique mais le sadisme et la violence

Olivia et Mabelle esclaves en HLM

A 14 ans pour l'une, à 9 ans pour l'autre, elles sont arrivées du Togo pour s'occuper d'une petite fille. Jamais payées, battues et torturées, le baby-sitting a viré à l'enfer.

Debout à la barre, Olivia se tient droite, digne. Elle ne se retournera pas. Derrière elle, Mimi s'est jetée à terre, gémissante: «*Pourquoi mon Dieu, pourquoi ?*». Olivia poursuit, concentrée. Mimi, sa tortionnaire, ne la déstabilisera pas. De son côté, Mabelle, victime elle aussi, regarde ailleurs, les yeux secs. Les deux jeunes filles iront jusqu'au bout. Sept ans qu'elles attendent ce procès. Lundi 3 avril, Mimi Télé Mensah, 48 ans, est jugée pour agression sexuelle et viol avec tortures et actes de barbarie, devant la cour d'assises de Nanterre. L'accusée nie.

Deux jours seulement pour convaincre les neuf jurés de l'enfer vécu pendant des mois par Olivia, et pendant des années par Mabelle, deux Togolaises aujourd'hui âgées de 31 et 25 ans. Réduites à l'esclavage, elles raconteront les claques, les coups de bâton, de tuyau d'aspirateur, les morsures, les talons aiguilles sur leurs pieds, les cigarettes écrasées sur leurs mains et leurs avant-bras, les brûlures au fer à repasser, les lacérations au couteau, les torsions répétées des oreilles jusqu'à la déformation permanente, l'obligation de porter les chaussures neuves pour «*les faire*», alors qu'elles chaussent deux pointures de plus, les privations de nourriture, d'hygiène et de sommeil, les humiliations (nettoyer le balcon, nue), l'isolement et «*le coup du piment*», comme dit pudiquement Mabelle. Il s'agit d'un piment chauffé au micro-ondes que Madame Mensah lui a introduit dans le vagin. Aujourd'hui, les victimes portent encore les traces de leurs souffrances: un expert médical a dénombré 32 cicatrices sur le corps d'Olivia et 27 sur celui de Mabelle, «*compatibles avec les sévices décrits.*»

Les deux jeunes filles, «*crédibles*», selon les psychologues, diront tout, presque tout. Des années après les faits, elles sont encore han-

tées: insomnie, boulimie, angoisses... Deux jours avant le procès, elles avouent: «*Nous ne pouvons pas tout dire, et surtout pas ce qu'elle nous forçait à nous infliger à nous-mêmes, c'est trop humiliant.*» A la barre, elles taïront cette scène au cours de laquelle elles ont mangé du Mytosil, cette crème pour bébé contre les irritations, et celles où elles devaient se cogner la tête contre les murs, sur ordre. Elles cacheront également la position qu'elles devaient prendre lorsque leur maître les forçait à se froter le sexe avec du piment. L'avocat de la défense insistera sur le flou de leur déclaration: «*Si elles avaient vraiment vécu cet épisode, elles n'auraient pas oublié si elles étaient allongées ou accroupies!*». Ni le mensonge ni l'oubli ne les empêchent de livrer certains détails. Mais la honte, oui.

Fin 1989, Olivia a 14 ans lorsqu'elle débarque de Lomé chez Mimi Mensah, française, elle aussi originaire du Togo. Celle-ci vit dans une HLM de Gennevilliers (92), avec son mari, Thierry Roucheux, concepteur de produits électroniques et informatiques, et leur fille Anne-Sophie, un an. Olivia doit s'occuper de la petite fille en échange de l'hébergement et d'un salaire de 1 000 francs par mois (150 euros). Elle ne recevra jamais un sou. Exigeante, capricieuse et caractérielle, Mimi submerge Olivia d'injonctions simultanées: alors que la jeune femme récurse la cuisine, sa patronne lui ordonne de passer l'aspirateur, exige aussitôt des cacahuètes, lui fait porter Anne-Sophie sur le dos en permanence, même la nuit... Impossible de bien faire.

Mimi explose. Les «*punitions*» pleuvent chaque jour. Olivia doit compter les coups à haute voix. Mais interdiction de pleurer ou de crier. Interdiction aussi de parler à qui que ce soit ou d'alerter la police - «*Ils t'enferment, te battent.*» Mimi la surveille, la suit, la



Les jeunes femmes avec leur avocat.

menace du «grigri de son grand-père.» Olivia ne parle pas français, ne sait ni lire ni écrire, n'a pas de papiers. Elle subit. Jusqu'au jour où Myriam, une jeune fille en vacances chez sa tante, l'approche, intriguée par ses haillons. Olivia la fuit. Myriam réitère, sans succès. Elle sonne alors au domicile des Roucheux. Mimi ouvre et la met en garde : «*Olivia est infréquentable, c'est une menteuse, une voleuse, une mauvaise fille...*» Myriam partie, Mimi se déchaîne. Pendant deux heures, elle s'acharne sur la jeune fille ensanglantée. Supplice final : elle lui presse les mains sur les plaques brûlantes de la cuisinière, avant de la mettre dehors. Olivia tambourine, «*Pardon maman*» supplie-t-elle. Mimi menace : «*Je vais te découper en morceaux, te jeter dans la Seine.*» Olivia prend peur, se réfugie dans les escaliers à la recherche de «*cette fille qui a voulu me parler plusieurs fois.*» La famille de Myriam l'hébergera en secret pendant huit-ans.

Mabelle arrive au domicile des Roucheux quelques mois après le départ d'Olivia. Elle a neuf ans. Le scénario cauchemard se déroule à l'identique. Sauf que Mabelle sera scolarisée et restera chez le couple... neuf ans ! Elle a dix ans lorsqu'elle fugue pour la première fois, frappée si fort qu'elle ne peut plus s'asseoir. Elle raconte tout à la police - «*Ma mère me bat*» -, est hospitalisée pendant huit jours. Un juge pour enfant est désigné, une éducatrice la suivra pendant quelques temps. Sans ré-

sultats. Mabelle reste muette. Elle ne quittera l'enfer pour le Togo qu'en 1999, après avoir eu une brève aventure avec... Thierry Roucheux, le mari !

Mais où était-il donc pendant tout ce temps ? Il habitait pourtant l'appartement. Les deux jeunes filles ne l'accuseront jamais : «*Lui ne nous a jamais frappées.*» Aujourd'hui, il affirme n'avoir rien vu, rien entendu : «*J'étais souvent absent ou enfermé dans mon bureau.*» Il connaissait la férocité de sa femme, -lui-même a porté plainte en 1994 pour violences conjugales-, mais il n'aurait découvert la gravité des sévices que lorsqu'Olivia a accusé son épouse. Les deux jeunes filles insistent : «*Il ne pouvait pas ne pas savoir, mais il se réfugiait dans son cagibi, lui-même terrorisé et battu.*» Difficile de croire que ce costaud de 130 kilos ne se soit jamais interposé face à sa femme, petite et menue. «*Une vraie furie, dit-il, incontrôlable.*» Pas vraiment la Mimi

qui bégaye, pleure, supplie et nie tout au long de son procès. Sa défense est confuse, elle s'embrouille dans ses explications, accuse de faux témoignage sa première fille, Elsa, qui la charge, dénonce des complots, notamment de son mari pour obtenir la garde de ses deux autres enfants qu'elle n'a pas vus depuis sept ans. Thierry Roucheux, «*lâche et faible*», selon l'avocate générale, et surtout pathétique - «*Je suis gros mais sans force, je voulais être tranquille, je m'excuse*» -, aurait dû être poursuivi pour non-assistance à personne en danger. Mais les faits sont prescrits.

Car il a fallu attendre 1999 pour qu'Olivia se décide à porter plainte, après sa rencontre avec le CCEM, Comité contre l'esclavage moderne (lire l'encadré). Une démarche suspecte selon la défense qui accuse les deux victimes de mentir, téléguidées par le comité, pour obtenir leurs papiers. Sauf qu'Olivia a reçu les siens très vite et qu'elle aurait pu abandonner dans la foulée. Et ce n'est qu'au cours de l'enquête de la Brigade des mineurs des Hauts-de-Seine, que les policiers ont découvert l'existence de Mabelle. Les deux victimes ne se rencontreront qu'en 2004. L'avocat de la défense plaidera deux heures, dénonçant une instruction à charge. Peine perdue. Mimi a été condamnée à payer 25 000 Euros de dommages et intérêts à chacune des jeunes femmes et à six ans de prison. Elle a déjà fait plus de deux ans en détention provisoire

L.Couvelaire © 2006,

Le Nouvel Observateur (accord gracieux).

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ NOUS

Le comité de défense

Créé en 1994, le Comité contre l'esclavage moderne (www.esclavagemoderne.org) a traité une centaine de dossiers en 2005 et accepte une trentaine de cas chaque année. Avec l'aide d'une vingtaine d'avocats bénévoles, il défend les droits de ces «nouveaux esclaves», «petites bonnes» que l'on va chercher au pays, surexploitées, séquestrées, souvent battues, sans statut, sans repères, sans papiers, sans ressources et réduites au silence. Comme Olivia et Mabelle. Il est plus rare de voir des garçons subir ces traitements, hormis quelques cas dans le bâtiment

◆ L.C.

Triste nouvelle: Madame Kalender nous a quittés

L'appel lancé dans notre dernier numéro avait été relayé en Turquie. Nous recherchions ensemble l'identité de cette victime prise en charge par notre Comité.

L'incertitude sur l'identité de Madame Kalender n'aura donc jamais cessé de peser. A peine avions nous, dans notre dernier numéro, lancé un appel en sa faveur, à peine avions-nous raconté l'histoire de cette femme, amnésique, probablement née en Turquie, jetée à la rue au bout de 50 ans de bons et loyaux services dans un luxueux appartement du 16^e à Paris, à peine avions-nous eu la joie de voir cet appel relayé par le journal «Agos», hebdomadaire de la communauté arménienne en Turquie, à peine avait-elle accepté, pour cela, de se laisser photographier (elle y avait même pris plaisir), à peine avait-elle quitté son lit d'hôpital, que nous perdions Madame Kalender, emportée par une crise cardiaque.

Immédiatement, Mlle Norguet (assistante sociale pour les services sociaux de la Mairie du 16^e), Angèle Najjar (pour le Comité) et Mme Acikel (pour l'association Elele) cherchaient à s'occuper des obsèques. Très vite, l'Eglise Arménienne de Paris acceptait d'assurer la cérémonie religieuse. Mais les services funéraires de la Ville de Paris refusaient l'enterrement



d'une personne n'ayant pas d'identité, quant à la Mairie de Boulogne, lieu du décès, après un mois de tergiversations, elle refusait de prendre en charge les frais d'enterrement.

Finalement, après des jours et des jours très longs, la situation a pu être débloquée par une intervention du CCEM auprès de l'adjointe au Maire de Paris chargée des Affaires Sociales, Mme Gisèle Stievenard. Le Comité a pu avoir, par son intermédiaire, le lien direct avec le Président des services funéraires de la Ville de Paris, M. Alain Morell. Grâce à la célérité de M. Jean-Pierre Nisse, Directeur d'agence, Il n'a plus fallu que 24h pour que soient enfin signés les documents officiels au siège de ces services.

Le mardi 27 juin dernier, la cérémonie religieuse s'est déroulée à la Cathédrale arménienne, dans le 8^e à Paris, puis l'enterrement au Cimetière de Thiais (94). Nous regrettons avec émotion le départ de Madame Kalender et l'inachèvement de ce combat

Le programme «Longue Marche» : une meilleure prise en charge de nouvelles migrantes asiatiques et chinoises

Les Chinois et les Asiatiques en général qui émigrent vers la France et l'Europe sont de plus en plus nombreux depuis une quinzaine d'années. Ils sont désormais parmi nous une des communautés étrangères les plus importantes (lire : «EE» n° 25 et 26). Ce qui caractérise ces nouveaux venus a fortement évolué, notamment la proportion des femmes, particulièrement en provenance de Chine.

Paradoxalement, ces nouvelles migrantes sont à la fois souvent moins connues et en marge des dispositifs existants de prévention et d'accompagnement. Cela est d'autant plus préjudiciable lorsque ces femmes demeurent en dehors des systèmes d'assistance et de protection des migrants et que, bien évidemment, elles sont les premières victimes potentielles de la traite des êtres humains. Une meilleure connaissance de la situation est donc impérative.

Dans ce but, le projet Longue Marche* mobilise plusieurs partenaires, dont la coordination est assurée par l'ASLC (association d'Assistance Scolaire Linguistique et Culturelle). Les autres participants, avec le CCEM, sont : Retravailler Ile-de-France, Génération Vidéo, deux chercheuses – la sinologue Carine Guérassimoff, experte des migrations internationales chinoises, et notre amie Georgina Vaz Cabral, consultante auprès de nombreux organismes internationaux, experte dans le domaine de la traite des êtres humains (entre autre pour le CCEM dans le cadre du programme européen Daphné). Enfin, l'association Batik International est chargée de l'évaluation.

长征

Tous ensemble se proposent d'améliorer nos connaissances de ces nouvelles migrantes chinoises et asiatiques et ainsi de permettre une meilleure prise en charge, notamment face aux risques de traite des êtres humains.

«Longue Marche» s'est fixé des priorités :
- auprès des personnes directement concernées, mais aussi de toutes celles qui sont amenées à les côtoyer, il s'agit d'expé-

rimer des actions et outils de prévention, de formation et d'assistance aux projets migratoires et d'insertion de ces femmes.

- améliorer et étendre le réseau d'assistance et de protection des victimes réelles ou potentielles de traite d'êtres humains ou d'esclavage moderne, en regroupant les acteurs qui participent à l'assistance quotidienne des migrants asiatiques (associations, services sanitaires et sociaux, autorités publiques...) et ceux qui sont plus spécifiquement mobilisés contre l'esclavage moderne.

- permettre une réaction rapide et efficace adaptée à la situation particulière de ces migrantes, notamment face aux risques d'exploitation par le travail et d'exploitation sexuelle.

Enfin «Longue Marche», initié depuis 2004, est soutenu jusqu'à fin 2007 par le programme Equal du Fonds social européen (FSE) ◆

* Le nom du projet, en référence à la «Longue Marche» des communistes à travers la Chine en 1935, rappelle la longue marche des Chinois en Europe, à la recherche d'un avenir meilleur. C'est également le nom du lanceur chinois qui a envoyé un homme dans l'espace, le 15 octobre 2003. C'est aussi le sens des deux idéogrammes de notre titre.

TRAFIC DES ENFANTS : LE CAS DU MALI

Ils agissent sur le terrain :

● Au Mali, l'Association pour la promotion des initiatives de développement communautaire (APIDC) a son siège à Bankass, chef-lieu de préfecture (région de Mopti). Elle intervient depuis plusieurs années dans les cercles de Bankass, Koro et Bandiagara, sur divers aspects du développement local, notamment le domaine du trafic des enfants. Elle a une bonne expérience en matière de réinsertion des enfants victimes à travers le «Projet conjoint de réinsertion et réhabilitation des enfants victimes de trafic» (PCRET).

● A signaler également : Save the Children Canada (Aide à l'Enfance Canada) qui intervient au Mali et au Burkina Faso. Au Mali, on peut contacter Salia Kante: skante@savethechildrencanada.org

Autres liens :

● WAO Afrique, Togo :
www.waoafrique.org

● Enfants Solidaires d'Afrique et du Monde (ESAM), Bénin :
www.esamsolidarity.org

● Action Contre l'Exploitation des Enfants et des Femmes (ACEEF), Guinée :
ongaceef@yahoo.fr

● Enda Graf, et Enda Jeunesse Action, Sénégal :
www.enda.sn/eja

● Bureau International Catholique de l'Enfance (BICE), Côte d'Ivoire :
biceeci@aviso.ci

● Terres des Hommes :
www.terredeshommes.org

«Les enfants représentent plus de 30% du trafic des êtres humains dans le monde», selon Helga Konrad, chargée de la question de la traite des êtres humains à l'Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe (*1). Quelque 1,2 million d'enfants seraient vendus chaque année pour servir de main-d'œuvre dans l'agriculture, les mines ou le commerce sexuel. Le Mali est particulièrement confronté à deux types de trafic d'enfants : celui des mendiants et celui des planteurs. Explications.

Devant l'hôpital de Mopti, un endroit stratégique selon les enfants, Bintou a posé un gobelet. Des passants y jettent parfois un peu de monnaie. D'autres mendiants, seuls ou accompagnés, sont agenouillés comme pour prier. Plus loin, une petite fille et deux garçons du même âge quémangent eux aussi à genoux et s'inclinent à chaque pièce qui échoue au fond du gobelet en murmurant quelques mots comme pour dire merci. Au bord du fleuve, deux autres encore découpent un bidon d'eau pour se fabriquer un gobelet. A première vue ces enfants sont seuls. Un observateur avisé remarquera pourtant une surveillance à distance par un plus grand travaillant également pour le même maître.

Au Mali comme ailleurs en Afrique, les enfants sont confiés à des maîtres pour recevoir une instruction religieuse. Ils quittent leur famille très jeunes et ignorent souvent leurs origines. Généralement cela se passe bien, mais dans certains cas le système est perverti. Le maître n'enseignant pratiquement plus, les enfants ne connaissent que quelques versets du Coran qu'ils psalmodient de temps en temps. Le maître les envoie alors mendier pour lui. L'école coranique officie ainsi comme «fabrique de mendiants» et non plus comme lieu d'enseignement spirituel.

Certains enfants ont été littéralement abandonnés par leurs familles. Ces «talibés» ont entre 5 et 15 ans, ils ne se souviennent plus d'où ils viennent, ni du nom de leurs parents qu'ils ont quittés trop jeunes. Ils doivent mendier pour survivre et nourrir leurs maîtres. Quant ils ne rapportent pas la somme exigée, ils peuvent être battus et condamnés à apporter le double le lendemain. C'est une pratique esclavagiste que les organisations non gouvernementales dénoncent vigoureusement. Aliba nous a raconté que son maître l'attachait en haut de la maison pour le punir alors qu'il faisait 40° au soleil! Devant de tels traitements, il s'est enfui, mais, comme il ne sait ni d'où il vient ni où est sa famille, il erre aujourd'hui.

L'autre phénomène est le trafic transfrontalier. Une question épineuse pour un pays comme le Mali dont 13 000 enfants, selon l'Organisation Internationale du Travail, sont encore exploités dans les plantations de la Côte d'Ivoire. «C'est un pays plus riche que le Mali, et ils pensent pouvoir y faire fortune», nous dit M. Traoré, instituteur à Bamako. Ils sont ramassés dans



Drissa exploité et battu, photo réalisée par B.Wood-K.Blewett en Côte d'Ivoire.

les villages et amenés par cars entiers de l'autre côté de la frontière.

Achetés quelques centaines de francs CFA, des milliers d'enfants maliens récoltent alors dans des conditions pénibles le coton et le cacao ivoiriens. Malgré la vigilance prônée par les autorités, des taxis-brousse font toujours l'aller-retour Bamako-Abidjan, contournent les contrôles et font traverser la frontière aux enfants à pied, parfois dans des conditions hasardeuses.

Où sont passées les fortunes rêvées par ces milliers d'enfants? Le Mali a signé en 2001 un accord bilatéral avec la Côte d'Ivoire pour lutter contre ce trafic. Un accord commun avec sept autres pays de la sous-région parle de vigilance, de prévention par le développement rural, l'éducation et la santé. Nous y reviendrons. ◀

Johanna Bedeau

(*1) Lors d'une conférence réunissant deux cents experts de la lutte contre cette forme d'esclavage moderne qu'est l'exploitation des enfants, à Vienne, le 18 mars 2005. Les chiffres n'étaient pas modifiés un an plus tard.

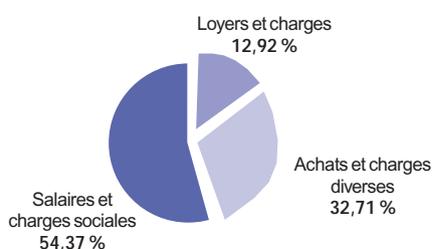
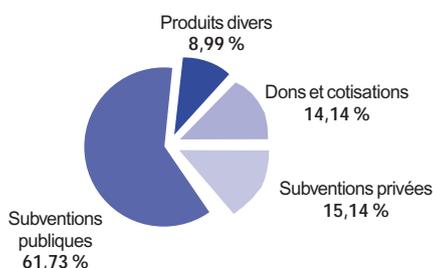
Comptes du CCEM : Résultat 2005

PRODUITS		CHARGES	
Subventions Publiques	172 434 €	Salaires et charges sociales	156 847 €
Subventions Privées	42 300 €	Achats et charges diverses	94 351 €
Dons et cotisations	39 488 €	Loyers et charges	37 284 €
Produits divers (dont emplois aidés)	25 110 €		
TOTAL PRODUITS	279 332 €	TOTAL CHARGES	288 482 €
Résultat de l'exercice - Perte	9 150 €	Résultat de l'exercice - Exédent	
TOTAL	288 482 €	TOTAL	288 482 €

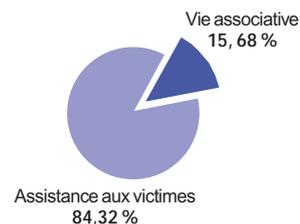
Etat des fonds associatifs au 31-12-2005	
Fonds propres au 31/12/2004 avant répartition du résultat	- 42 933 €
Report à nouveau exercice 2004 (exédent)	22 998 €
Résultat de l'exercice 2005 (perte)	- 9 150 €
Fonds propres au 31/12/2005	- 29 145 €

TOTAL PRODUITS : 279 332 €

TOTAL CHARGES : 288 482 €



Ventilation des charges	
Assistance aux victimes	235 520 €
Vie associative	43 812 €
TOTAL	279 332 €



Abonnement - Soutien - Adhésion

Je recevrai un reçu fiscal qui me permettra de déduire 60% de mon don et/ou de ma cotisation

Je m'abonne pour un an à la lettre trimestrielle du CCEM «Esclaves encore» pour 20€

- OUI, Je soutiens l'action du CCEM en faveur des victimes**
- 23 € montant hebdomadaire d'aide individuelle alloué à une victime
 - 51 € coût d'un coupon mensuel de transport pour une victime
 - 61 € aide individuelle et dotation alimentaire hebdomadaires d'une victime
 - 100 € coût horaire du soutien social, juridique et administratif des victimes
 - 150 € coût journalier du fonctionnement du CCEM
 - 200 € loyer et charges hebdomadaires de l'appartement d'accueil d'urgence
 - AUTRE

J'adhère au CCEM :

ADHESION SIMPLE : 50

ADHESION DE SOUTIEN : 75

Veuillez trouver ci-joint mon chèque à l'ordre du Comité Contre l'Esclavage Moderne (CCEM)

Nom : Prénom :

Adresse : N° tel :

A renvoyer au CCEM - 31 rue des Lilas - 75019 Paris - Tél. 01 44 52 88 90

DONS AU CCEM : PENSEZ AU PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE